Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Aide accordée, oui mais...non

Par gortozaran

Bonjour,
Mes parents (86 ans) ont fait une demande d'aide pour "l'adaptation au vieillissement" via un AMO, ils ont usé de leurs droits de rétractation pour faire annuler le contrat qu'ils avait signé avec l'AMO dans le temps légal, car trop douteux. Cependant, désireux de bénéficier quand même de cette aide, ils ont donc contacté directement l'organisme qui gère les demandes, malheureusement ils n'ont pas pu créer un compte, car il en existait déjà un à leur nom, ni ne pouvaient y accéder, car ils ne connaissaient pas le mot de passe nécessaire . Après plus de six mois de réclamations, auprès de l'organisme, ils ont enfin obtenu l'accès au compte créé à leur nom. Ils ont appris avec surprise, que l'aide de 5000 ? leur avait été accordée. Seulement le devis présent dans le dossier, dont ils n'avaient jamais eu connaissance, qui avait été déposé par l'AMO était complètement inadapté et fantaisiste. L'organisme, qui à mis fin à cette aide depuis, refuse de remplacer le devis présent dans le dossier par un autre du même coût, prétextant que mes parents auraient signé une convention, à une date à laquelle ils n'avaient pas accès à leur compte, ni donc à aucun document du dossier.Bref, cette aide qui leur a été accordée, ils ne peuvent pas en bénéficier, sauf à faire poser une cabine de douche, dans une cave, sans canalisation par une entreprise distante de 300 km, spécialisée de plus, dans l'isolation !!.
Ayant une petite retraite, ils espéraient pouvoir, construire une salle de bain , de plain-pied. Y a t il un recours ? merci